

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JUIN 2012

LE BACCALAURÉAT 2012

www.ac-caen.fr

Créé en 1808, le diplôme du baccalauréat est un diplôme du système éducatif français qui a la double particularité de sanctionner la fin des études secondaires et d'ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur. Il constitue le premier grade universitaire.

Total de candidats dans l'académie de Caen : **25 159 soit 9.5%** d'augmentation par rapport à l'année 2011 (22 921 en 2011)

Les effectifs du baccalauréat 2012

	2012	2011	%/2011
Baccalauréat général	7 135	6 879	3.7%
S	3 415	3 308	3.2%
ES	2 375	2 229	6.6%
L	1 345	1 342	0.2%
Baccalauréat technologique	2 929	3 014	-2.8%
STG	1 572	1 574	-0.1%
STI	611	642	-4.8%
ST2S	531	557	-4.7%
STL	149	157	-5.1%
Hôtellerie	61	76	-19.7%
TMD	5	8	-37.5%
Baccalauréat professionnel	5 095	3 276	55.5%
Total	15 159	13 169	18.8%

Epreuves anticipées (les élèves en classe de 1ère)

	2012	2011	%/2011
Baccalauréat général	7 372	6 960	5.9%
S	3 736	3 474	7.5%
ES	2 288	2 227	2.7%
L	1 348	1 259	7.1%
Baccalauréat technologique	2 628	2 852	-7.9%
STG	1 340	1 510	-11.3%
STI		587	
ST2D	466		
STD2A	34		-14.1%
ST2S	574	528	8.7%
STL	134	152	-11.8%
Hôtellerie	73	70	4.3%
TMD	7	5	-40.0%
Total	10 000	9 812	1.9%

Contacts presse :

Fanny HOULLIER, chargée de communication
02.31.30.16.35 - communication@ac-caen.fr



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JUIN 2012

LE BACCALAURÉAT 2012

www.ac-caen.fr

69	centres d'examen sur l'académie
15 ans	âge du candidat le plus jeune
52 ans	âge du candidat le plus âgé
18 juin	date de l'épreuve de philosophie
6 juillet - 10h	affichage des 1er résultats

Effectifs par département

	Bac général et technologique	Bac professionnel	Epreuves anticipées bac général et technologique
Calvados	5 085	2 473	5 062
Manche	3 334	1 619	3 164
Orne	1 640	971	1 774

782 candidats au baccalauréat en Amérique du Nord...

Le rectorat de l'académie de Caen gère comme chaque année des épreuves du baccalauréat général passées à l'étranger comme aux Etats-Unis avec 390 candidats, au Canada, avec 361 candidats et les 31 candidats de Saint Pierre et Miquelon.

Les épreuves anticipées de 1ère

Outre le l'épreuve anticipée de Français, les élèves de 1ère S passeront les épreuves d'Histoire-Géographie, les élèves de Série L passeront les Mathématiques et l'Informatique et pour les séries L et ES, les épreuves d'enseignement scientifiques deviennent les épreuves de Sciences.

Conseils pratiques...

Le candidat doit se munir de sa convocation et d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport, permis de conduire...) en cours de validité.

La candidat doit se présenter une demi-heure avant le début de l'épreuve.

A noter que tout téléphone portable ou autres appareils permettant l'écoute de fichier audio doivent être impérativement éteints et doivent être rangés dans le sac du candidat.

Pour rappel, aucun candidat ne peut sortir avant la fin de la première heure de l'épreuve.

Tout manquement aux règles peut être passible de poursuites pour tentative de fraude ou fraude.

Toutes les consignes sont rappelées avant le début des épreuves.

Directives pour les fraudes

Extrait du BO Avril 2012

Les consignes nationales pour lutter contre les fraudes imposent que les candidats ne puissent pas avoir accès à tout matériel ou document non autorisé pendant la durée de l'épreuve. Les téléphones portables, « smartphones », tablettes tactiles et, de manière générale, tout appareil doté d'une mémoire électronique permettant la consultation de fichiers

Contacts presse :

Fanny HOUILIER, chargée de communication
02.31.30.16.35 - communication@ac-caen.fr



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JUIN 2012

LE BACCALAURÉAT 2012

www.ac-caen.fr

doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac du candidat ou remis aux surveillants de salle. L'utilisation de tout appareil permettant des échanges ou la consultation d'informations, est interdite et est susceptible de poursuites pour tentative de fraude par l'autorité académique.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est portée au procès-verbal. La fraude ou tentative de fraude fait l'objet d'un rapport transmis au recteur, et peut donner lieu à des poursuites par l'autorité académique.

Le chef de centre veille à ce que l'ensemble des consignes relatives aux fraudes ainsi que les sanctions auxquelles elles exposent soit affiché dans chaque centre et chaque salle d'examen et à ce que les surveillants donnent lecture des unes et des autres aux candidats avant qu'ils ne composent.